

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-102

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - MAI 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 23-03-072 du 30 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 et au vote des subventions aux associations,

Considérant que si la diffusion est un pan important de la politique culturelle Libournaise, soutenir les pratiques, s'ouvrir à des cultures et des genres différents, participer à la réflexion sont des actions essentielles,

Considérant que si la Ville de Libourne y contribue grandement par ses équipements, ses accueils d'artistes ou son festival Fest'arts, elle souhaite néanmoins soutenir les acteurs locaux et leurs initiatives,

Considérant l'intérêt des projets, manifestations ou programmations proposés par plusieurs associations culturelles en direction du public Libournaise,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023 ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_102-DE



Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de subventions conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATION	ACTION SOUTENUE	MONTANT
IDEES NOUVELLES	Festival Philosophia - 16 ^{ème} édition 26 mai 2023	6 000 €
LA LAMPROIE BLEUE	Festival des Littératures Policières de Libourne 2 ^{ème} édition 3 et 4 juin 2023	6 000 €

Imputation budgétaire : chapitre 923

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23 Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne